



Communauté de Communes
des Portes de Vassivière

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 26 octobre 2023 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à Domsps, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 20 octobre 2023

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Exprimés	Poste vacant
35	21	6	27	27	2

<u>Pour</u>	<u>Contre</u>	<u>Abstention</u>
27	0	0

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michèle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, COUPET Georges, DUMONT ST PRIEST Hubert, GASCHET Gérald, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, MALET Patrick, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel.

Membres suppléants ayant voix délibérative : GRANDAUD Gilbert

Membres ayant donné pouvoir : ANOMAN Matthieu a donné pouvoir à THEYS Michel, BERTRAND Sylvaine a donné pouvoir à BOSDEVIGIE Jean Pierre, BODIN Pascal a donné pouvoir à BIDAUD Jean Michel, COLIN Juliana a donné pouvoir à SIMON Philippe, GORA Richard donne pouvoir à PLAZANET Mélanie, MARQUES Evelyne a donné pouvoir à BAUDEMONT Dominique.

Membres excusés : CHAMPAUD Marc, ECHASSERIAU Vincent, LOURADOUR Patricia

Membres absents : DELEFOSSE Laurent, LEVET Elise, Simon Isabel.

Secrétaire de séance : Michel Theys

INTITUTION

Délibération n°88-2023 : Création de la régie Vélo

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;
Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;
Vu les délibérations n°32 -2023 et n° 33- 2023 du 27 avril 2023 instituant une régie de recettes à la location de vélos à assistance électrique ;
Vu l'avis conforme du comptable assignataire le 02 octobre 2023 ;

A l'unanimité, les élus communautaires décident, après en avoir délibéré, de :

▪ **VALIDER les articles suivants :**

Article 1er – Il est institué une régie de recettes auprès du service vélo de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière ;

Article 2e – Cette régie est installée au siège de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière – 5 rue de la Liberté à Eymoutiers.

Article 3e – La régie encaisse les produits suivants : location de vélos à assistance électrique pour de courte durée (tarif horaire) ou de longue durée (tarif au mois)

Article 4e – Les recettes encaissées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : virement et chèques. Elles sont perçues contre remise à l'utilisateur d'un ticket.

Article 4 ter : Un fond de caisse de 0 € est institué.

Article 5e – Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 300 €.

Article 6e – Le régisseur est tenu de verser auprès du comptable public de Saint-Léonard-de-Noblat le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 5 et au minimum une fois par mois.

Article 7e – Le régisseur verse auprès du comptable public de Saint-Léonard-de-Noblat les justificatifs des opérations du mois dans la première semaine du mois suivant.

Article 8e – Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.

Article 9e – Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de responsabilité

Article 10e – Le conseil communautaire et le comptable public assignataire sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

▪ **AUTORISER Madame La Présidente à signer l'arrêté de création de régie de recettes VELO.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme,

A Eymoutiers le 27 octobre 2023

La Présidente
Mélanie PLAZANET

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
5 rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le :

Publié le : 31 OCT. 2023